

**DECISION DU MAIRE****N° 002-2025 à 008-2025 - Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain****Le Maire de Saint-Denis-lès-Bourg (Ain) :**

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants et L.300-1 ;

Vu la délibération n°001-2019 du conseil municipal en date du 25 janvier 2019 instaurant un droit de préemption urbain sur les zones urbaines ou à urbaniser du territoire de la commune de Saint-Denis-lès-Bourg ;

Vu la délibération n°025-2020 du conseil municipal en date du 3 juin 2020 donnant délégations de pouvoirs du conseil municipal au Maire suivant l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 03/10/2008, modifié les 01/02/2013, 06/10/17, 09/03/2018 et le 29/11/2019, mis à jour le 10/10/2017, le 02/03/2018 et le 20/08/2018 ;

Considérant les déclarations d'intention d'aliéner examinées ;

DECIDE

Article 1 : De ne pas exercer son droit de préemption et de renoncer à acquérir les biens ci-dessous désignés :

- N°002-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134424A0058, déposée le 17 décembre 2024 par Maître Stéphane VIEILLE, notaire à Bourg-en-Bresse (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AI 161, situé 81 rue des Merisiers.
- N°003-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134424A0059, déposée le 19 décembre 2024 par Maître Marc ETIEVANT, notaire à Bourg-en-Bresse (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AK 452, situé 26 allée Rimbaud.
- N°004-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134424A0060, déposée le 23 décembre 2024 par Maître Stéphane VIEILLE, notaire à Bourg-en-Bresse (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AI 106, situé 333 avenue de Trévoux.
- N°005-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134424A0061, déposée le 27 décembre 2024 par Maître Thierry MANIGAND, notaire à Bourg-en-Bresse (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AI 35, situé 397 avenue de Trévoux et AI 37, situé La Charpine.
- N°006-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0001, déposée le 6 janvier 2025 par Maître Julien VUITON, notaire à Bourg-en-Bresse (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré B 1926, situé Les Planes et B 1930, situé Les Planes.
- N°007-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0002, déposée le 8 janvier 2025 par Maître Jean-Michel MATHIEU et Maître Nicolas PIONS, notaires à Bourg-en-Bresse (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AR 41, situé 180 rue des Tilleuls.
- N°008-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0003, déposée le 13 janvier 2025 par Maître Romain PIROLLET, notaires à Châtillon-sur-Chalaronne (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AH 104, situé 35 impasse des Capucines.

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux dans les deux mois de sa publication en vertu de l'article R421-1 du Code de la justice administrative. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250115-002-008-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2025
Publication : 21/01/2025Fait à Saint Denis Lès Bourg,
Le 15 janvier 2025.Le Maire,
Guillaume FAUVET